

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16065677

Tribunal de Commerce

29 AVR. 2016

Brabant Wallon
Greffe

N° d'entreprise :

466.240.792

Dénomination (en entier) : VERHULST MECAR SERVICE
(en abrégé) :

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 1370 Jodoigne, rue du Pré du Pont 21
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATIONS AUX STATUTS

Texte :

Devant Nous, Maître Gaëtan Delvaux, notaire de résidence à Jodoigne.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "VERHULST MECAR SERVICE", ayant son siège social à 1370 Jodoigne, rue du Pré du Pont 21.

La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Philippe LAGAE, à Bruxelles, en date du neuf juin mil neuf cent nonante-neuf, dont les statuts ont été publiés à l'Annexe au Moniteur belge sous le numéro 990624-68.

Les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal dressé par le Notaire Gaëtan Delvaux, soussigné, en date du 28 novembre 2013, publié à l'annexe au Moniteur Belge du 19 février, sous le numéro 14046306.

Société immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 466.240.792

ORDRE DU JOUR

1. Modification de la date de l'exercice social
2. Adaptation des statuts pour les mettre en concordance avec lesdites modifications.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré sur chaque point. individuellement, prend les résolutions suivantes :

Premier résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'exercice social pour le faire se clôturer le trente et un mars et commencer le 1^{er} avril.

Deuxième résolution- coordination des statuts

L'assemblée générale décide de modifier les statuts conformément à ce qui est dit ci-avant.

L'assemblée donne tous pouvoirs au gérant pour faire le nécessaire pour la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE
Notaire Gaëtan DELVAUX.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/05/2016 - Annexes du Moniteur belge